



## BULLETIN DE SOUTIEN

# IFI

**PARTICULIERS**

IFI38C

### BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Les Restaurants du Cœur / Service Donateurs  
42 rue de Clichy / 75009 Paris

### CONTACTEZ LE SERVICE PHILANTHROPIE

Tél. : 01 81 70 60 78 / philanthropie@restosducoeur.org  
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

## OUI, JE DONNE !

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis et vous adresse dans le cadre de l'IFI, un chèque libellé à l'ordre des Restaurants du Cœur d'un montant de :

1 000 €

2 000 €

5 000 €

Autre montant .....€

## COORDONNÉES

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don)

M.       MME.

NOM

PRÉNOM

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôts, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.

ADRESSE

ADRESSE

LIEU-DIT, HAMEAU

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

**Votre don sera affecté à l'une de nos structures d'insertion.**



Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail



Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

### LOI TEPA

Le dispositif fiscal issu de la loi TEPA vous permet de déduire de votre déclaration IFI 75% du montant de votre don aux Restos du Cœur, dans la limite de 50 000 euros.